

LES ACHATS RESPONSABLES



LE CODE ÉTHIQUE HOLCIM À L'INTENTION DES FOURNISSEURS



CONTENUS

03 Introduction →	11 Lois sur la concurrence →	19 Sécurité et résilience →	26 Mécanismes de traitement des plaintes →
04 Principes clés →			
05 Conditions d'engagement →			
	13 Santé et sécurité des travailleurs dans la chaîne de valeur →	21 Liberté d'association et protection contre les représailles →	27 Glossaire →
07 Exigences réglementaires →	14 Conditions de travail et bien-être des travailleurs dans la chaîne de valeur →	22 Travail forcé et esclavage moderne →	
08 Lutte contre la fraude et la corruption →	15 Gestion des impacts environnementaux →	23 Travaux des enfants →	
09 Sanctions et embargos →	16 Action climatique →	24 Discrimination, harcèlement ou comportement abusif →	
	17 Protection de la nature →	25 Protection des données personnelles →	



Introduction

Holcim s'engage à être le partenaire de référence pour la construction durable.

Le développement durable – création de valeur, performance environnementale et respect des droits humains et du travail – fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise.

Notre approche du développement durable inclut également notre manière de collaborer avec nos fournisseurs.

Chez Holcim, l'approvisionnement durable s'appuie sur les normes et principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Lignes directrices de l'OCDE pour les multinationales, des Principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme, de la Déclaration de l'OIT sur les droits fondamentaux au travail, ainsi que du Code de conduite international pour les services de sécurité privée.

Nous intégrons le développement durable dans notre stratégie d'approvisionnement, nos opérations et nos relations fournisseurs. Les entreprises du groupe Holcim doivent identifier, prévenir et gérer les risques liés au climat, à la santé, à la sécurité et à l'environnement (HSE), à la résilience (S&R), à la responsabilité sociale, aux droits humains, à l'éthique et à la conformité au sein de leur chaîne d'approvisionnement. Les politiques Holcim pertinentes sont disponibles sur le site, dans la section ressources ESG.

Tous les fournisseurs Holcim doivent se conformer aux standards décrits dans ce document et appliquer les mêmes principes tout au long de leur propre chaîne d'approvisionnement.

LIENS ASSOCIÉS

- Chaîne d'approvisionnement durable
- Politiques, documents et rapports ESG



Principes clés et notre engagement envers les fournisseurs

CONFORMITÉ

Holcim défend les marchés ouverts et une concurrence loyale pour le bénéfice de nos clients et fournisseurs.

Nous nous engageons à prévenir toute violation des lois, règlements, politiques et directives applicables. Nous respectons les engagements que nous prenons dans ce Code.

Lors de leurs missions d'approvisionnement, tous les collaborateurs Holcim doivent informer les fournisseurs des engagements et principes clés énoncés dans ce Code.

ÉQUITÉ

Holcim défend les marchés ouverts et la concurrence loyale au bénéfice de ses clients et fournisseurs.

Nous nous engageons à agir avec transparence et équité dans nos relations commerciales et sur le marché.

Holcim hat Methoden zur Verwaltung jeder Beschaffungskategorie und zur Gestaltung der Beziehungen zu Lieferanten festgelegt, um einen fairen, wettbewerbsfähigen und transparenten Verhandlungsprozess im Einklang mit diesem Kodex zu gewährleisten.

RESPONSABILITÉ

En tant qu'acteur central du secteur de la construction, notre mission est de favoriser le progrès pour les personnes et la planète, en garantissant que nos produits aient un impact positif sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Nous nous engageons à accroître nos contributions positives à la société et à la nature.

Ces engagements se reflètent dans chaque décision d'achat et dans les conditions contractuelles.

CONFIANCE

La Confiance se construit dans le temps par un comportement cohérent, mais peut disparaître en un instant.

Nous nous engageons à instaurer la confiance avec nos parties prenantes et à protéger les actifs, les intérêts et la réputation de Holcim.

Ces engagements s'appliquent également à la façon dont nous travaillons avec nos fournisseurs.

RESPECT

Les personnes sont au cœur de Holcim et de notre succès – nos collaborateurs, clients, et toutes les autres personnes dans le monde dont nous améliorons la vie grâce à nos produits et solutions.

Nous nous engageons à respecter et promouvoir les droits humains et du travail, partout où nous opérons.

Ces engagements s'appliquent également à nos fournisseurs et à tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Conditions d'engagement

Ce Code éthique s'applique à tous les fournisseurs Holcim et est communiqué aux fournisseurs potentiels comme aux fournisseurs existants.

Tous les fournisseurs Holcim, sélectionnés en fonction de l'impact potentiel environnemental, social, de gouvernance ainsi que santé et sécurité lié aux biens et services fournis, doivent démontrer leur conformité aux standards décrits dans ce document (dans leurs opérations et leur chaîne d'approvisionnement) en participant au processus de qualification des fournisseurs.

LE PROCESSUS DE QUALIFICATION DES FOURNISSEURS

- ✓ Le processus consiste en une évaluation régulière des risques et des performances, sous forme de diligence raisonnable par des tiers, d'auto-évaluations, d'investigations ou d'audits, conformément aux standards Holcim et selon la fonction achats locale.
- ✓ Holcim fournit aux fournisseurs des lignes directrices sur la manière de répondre à nos attentes et sur les modalités d'évaluation.
- ✓ Lorsqu'un fournisseur ne satisfait pas aux exigences d'Holcim, des plans d'action correctifs doivent être mis en place dans un délai déterminé (selon la gravité du problème), et Holcim en suivra la progression.
- ✓ Holcim peut accompagner les fournisseurs dans le développement de leurs compétences et l'amélioration de leurs performances.
- ✓ Holcim se réserve le droit de mettre fin immédiatement à la relation avec les fournisseurs qui enfreignent les exigences « tolérance zéro » ou qui violent à plusieurs reprises et sciemment le Code, ou refusent de mettre en oeuvre les plans d'amélioration. Lors des appels d'offres, Holcim peut également exclure les fournisseurs qui ne respectent pas les lois locales, nationales ou internationales, ou qui ne répondent pas aux exigences de ce document.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

CONFORMITÉ

Holcim soutient des pratiques commerciales conformes à la législation – c'est une exigence minimale pour toutes nos activités.


Nous nous engageons à prévenir toute violation des lois, règlements, politiques et directives applicables. Nous respectons les engagements que nous prenons dans ce Code.

SECTIONS

07 Exigences réglementaires →

08 Lutte contre la fraude et la corruption →

09 Sanctions et embargos →

 Holcim s'engage à des normes élevées en matière sociale, droits humains, environnement, santé, sécurité et sûreté, et attend la même exigence de ses fournisseurs.

Exigences réglementaires

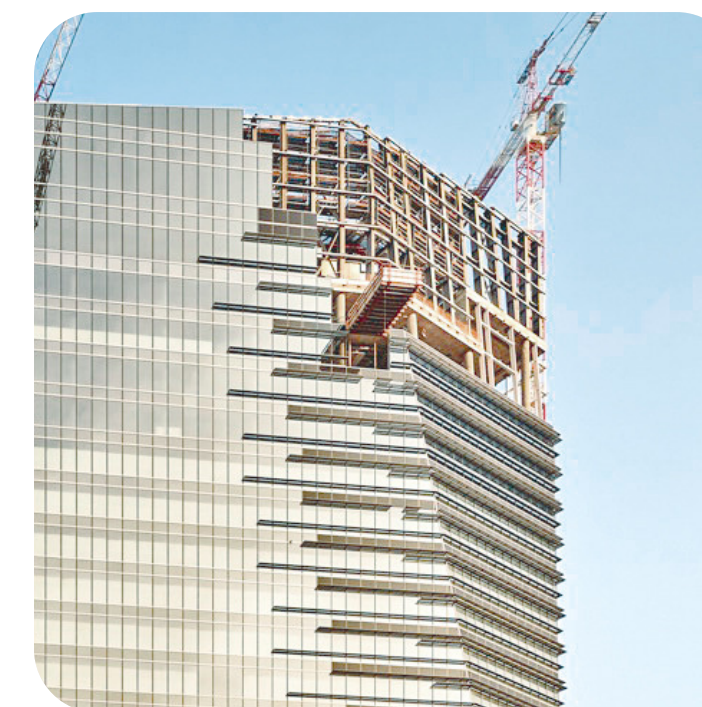
Holcim soutient des pratiques commerciales conformes à la législation – c'est une exigence minimale pour faire affaire avec nous. Nous nous engageons à prévenir toute violation des lois et réglementations applicables.

Les exigences réglementaires sont des règles ou directives juridiquement contraignantes établies par des organismes gouvernementaux ou de régulation afin de garantir qu'une entreprise ou un individu respecte des normes spécifiques à son secteur d'activité.

Les exigences réglementaires ne sont pas de simples recommandations ; ce sont des lois et règles qui doivent être respectées sous peine de sanctions ou de conséquences légales.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les fournisseurs doivent se conformer aux lois et réglementations locales et nationales pour exercer leurs activités. De plus, nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent les exigences environnementales, sociales et autres exigences réglementaires à tous les niveaux (local, national et international).
- ✓ En matière d'environnement, toutes leurs activités doivent être couvertes par les permis et licences environnementaux requis, les droits fonciers applicables, et adopter une approche de précaution face aux enjeux environnementaux.
- ✓ En matière de santé et sécurité, les fournisseurs doivent se conformer aux lois et réglementations locales et nationales relatives à la santé et à la sécurité au travail, et disposer des permis, licences et autorisations nécessaires délivrés par les autorités compétentes.







Fraudes et Corruptions

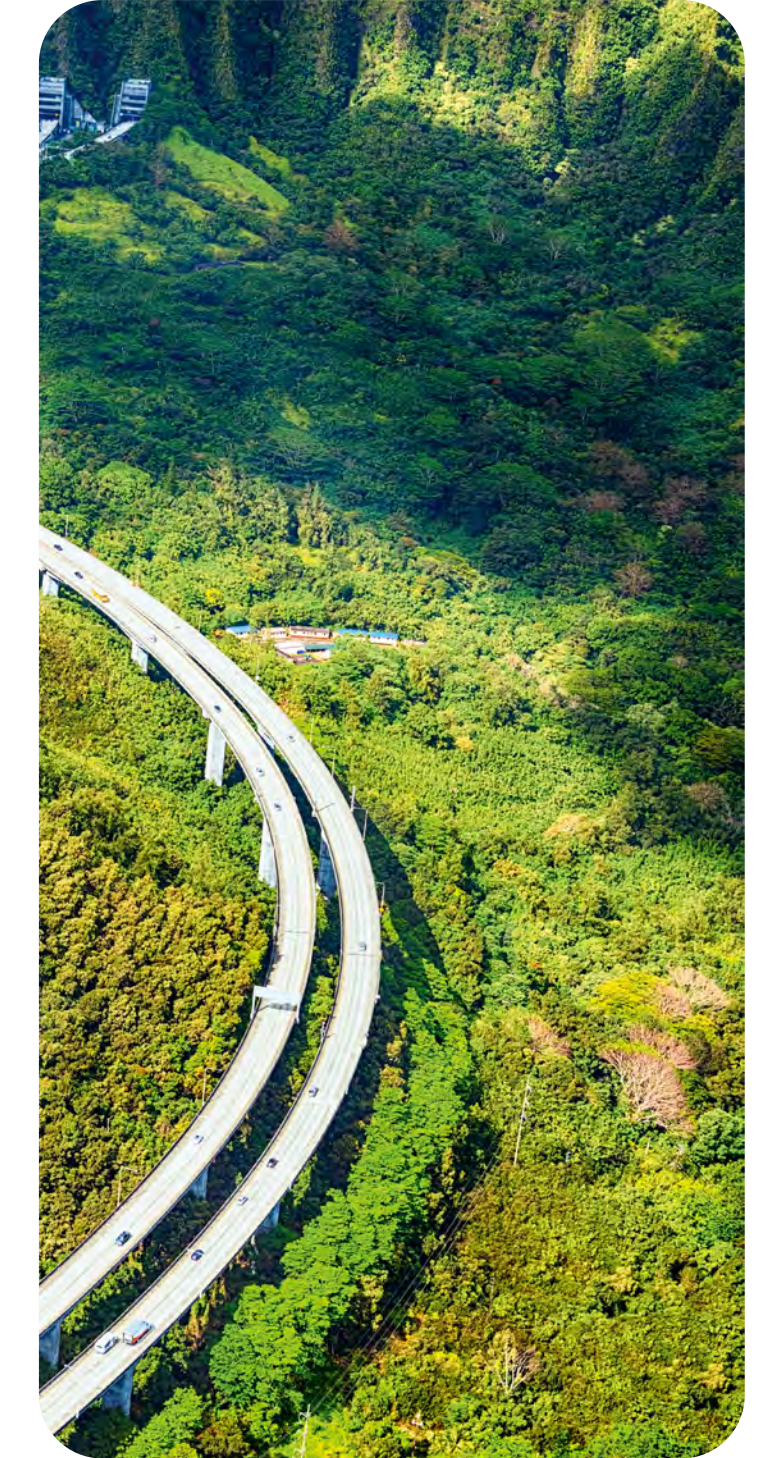
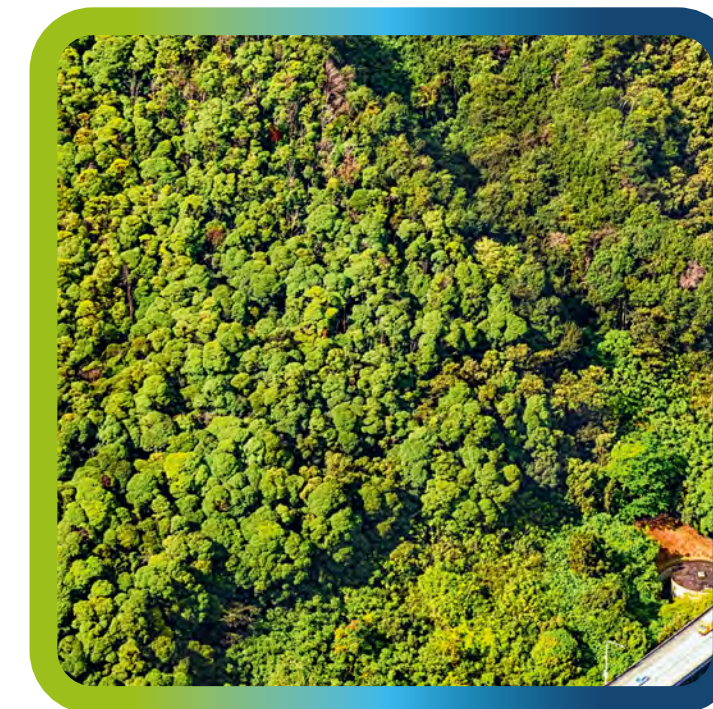
La corruption et les pots-de-vin nuisent aux communautés et génèrent des inégalités. Ces pratiques sont des infractions pénales dans tous les pays où nous opérons et portent atteinte à la confiance envers les gouvernements et les entreprises. Le respect de l'État de droit est fondamental dans notre fonctionnement à l'échelle mondiale.

Le pot-de-vin survient lorsqu'un avantage est offert ou promis afin d'exercer une influence indue. La corruption se produit lorsqu'une personne abuse de sa position pour obtenir un avantage injuste. Les pots-de-vin et la corruption peuvent prendre plusieurs formes, notamment le détournement de fonds, la fraude et l'extorsion.

L'implication des entreprises dans les pots-de-vin et la corruption se manifeste souvent par des contrats fictifs ou des fraudes comptables visant à dissimuler un pot-de-vin ou à constituer un fonds occulte à usage illicite.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

-  Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et, à ce titre, adopter une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de pots-de-vin, corruption, extorsion et détournement de fonds.
-  En particulier, les fournisseurs et leur chaîne d'approvisionnement élargie ne doivent verser aucun pot-de-vin ni offrir d'avantages induits (y compris rétrocommissions, paiements facilités, cadeaux ou invitations excessifs, subventions ou dons) dans le cadre de leurs relations commerciales avec des clients, fournisseurs, fonctionnaires ou toute autre partie prenante.
-  Les fournisseurs sont tenus de réaliser toutes leurs transactions de manière transparente, et celles-ci doivent être correctement consignées dans leurs livres et registres comptables.
-  Toute violation des lois et réglementations anticorruption constitue une infraction de tolérance zéro.



Sanctions et embargos

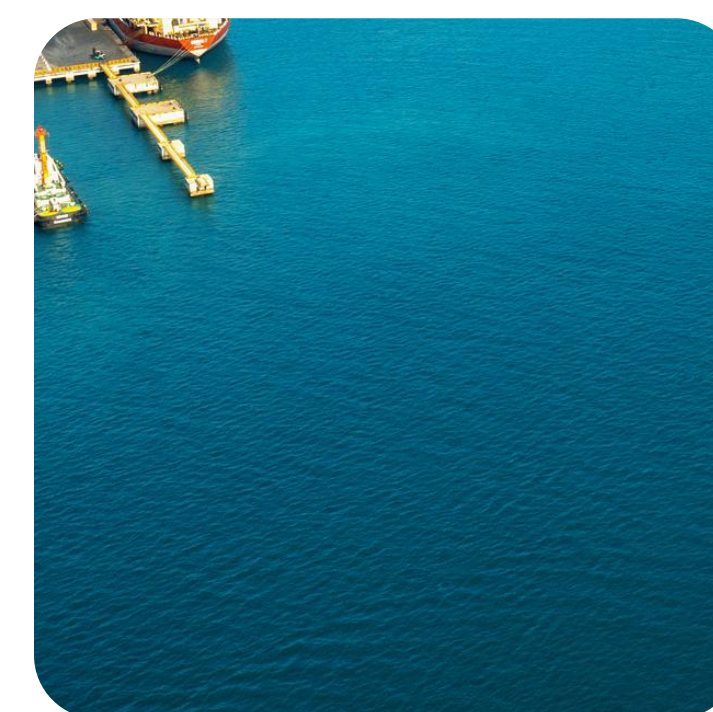
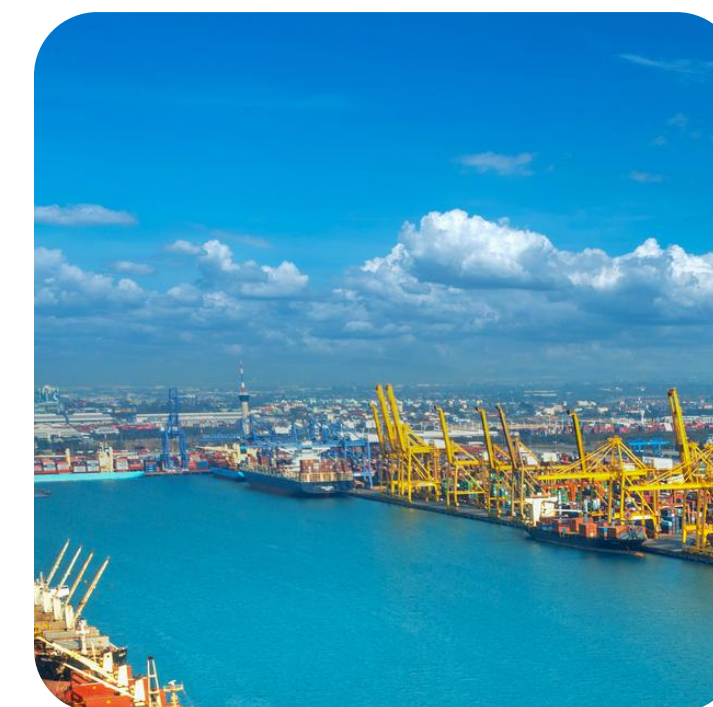
Les entreprises mondiales comme Holcim sont confrontées à d'importants défis liés aux sanctions commerciales, aux embargos et aux contrôles à l'exportation. Le nonrespect de ces règles peut entraîner de lourdes conséquences.

La conformité aux lois anti-terrorisme ainsi qu'aux sanctions économiques et commerciales nous oblige à éviter tout engagement avec des groupes, entreprises ou individus sanctionnés.

Il est de notre responsabilité individuelle et collective de connaître les politiques gouvernementales, d'obtenir tous les documents nécessaires avant toute transaction et de veiller au respect de toutes les procédures de conformité.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois anti-terrorisme ainsi qu'à toutes les règles et réglementations applicables en matière de sanctions économiques et commerciales, embargos et contrôles à l'exportation.
- ✓ Les fournisseurs ne doivent pas acquérir ou acheter des produits, des composants de ces produits ou des services destinés à être utilisés ou vendus à Holcim auprès d'une partie soumise à des sanctions ou embargos, ou considérée comme partie sanctionnée.
- ✓ Les fournisseurs doivent effectuer toutes les vérifications nécessaires et réaliser la diligence appropriée pour s'assurer qu'aucune partie concernée n'est soumise à des sanctions ou embargos.
- ✓ Toute violation des lois anti-terrorisme ou des sanctions économiques et commerciales constitue une infraction de tolérance zéro.



NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

ÉQUITÉ

Holcim défend les marchés ouverts et la concurrence loyale au bénéfice de ses clients et fournisseurs.

Nous nous engageons à agir avec transparence et équité dans nos relations commerciales et sur le marché.

SECTIONS

[11 Lois sur la concurrence](#)



Holcim s'engage à des normes élevées en matière sociale, droits humains, environnement, santé, sécurité et sûreté, et attend la même exigence de ses fournisseurs

Lois sur la concurrence

La concurrence loyale incite les entreprises à proposer des biens et services de haute qualité au meilleur prix possible. Les pratiques anticoncurrentielles peuvent restreindre la concurrence en créant des barrières à l'entrée ou des hausses de prix injustifiées, entraînant des inefficacités et freinant l'innovation. Cela peut nuire à la croissance économique et au développement des communautés locales, au détriment final des consommateurs.

La concurrence loyale est essentielle. Les violations des lois sur la concurrence exposent Holcim à des enquêtes et amendes. En cas de doute, les collaborateurs doivent consulter le service juridique et les experts en droit de la concurrence du groupe.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois sur la concurrence applicables dans le cadre de leur contrat avec Holcim et, à ce titre, adopter une politique de tolérance zéro envers toute violation de ces règles.
- ✓ Les fournisseurs ne doivent notamment pas introduire dans leurs accords contractuels avec Holcim, ses fournisseurs ou autres parties prenantes, des conditions contraires aux lois sur la concurrence.
- ✓ Les fournisseurs doivent également prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la divulgation à des tiers d'informations commercialement sensibles concernant leur relation avec Holcim, et vice versa.
- ✓ Toute violation des lois sur la concurrence constitue une infraction de tolérance zéro.



NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS


RESPONSABILITÉ

Notre mission est de favoriser le progrès pour les personnes et la planète. En tant qu'acteur clé de la construction, nos produits doivent impacter positivement toute la chaîne de valeur pour un avenir sûr et durable.

Nous nous engageons à accroître nos contributions positives à la société et à la nature.

SECTIONS

- 13 Santé et sécurité des travailleurs dans la chaîne de valeur →
- 14 Conditions de travail et bien-être des travailleurs dans la chaîne de valeur →
- 15 Gestion des impacts environnementaux →
- 16 Action pour le climat →
- 17 Protection de la nature →

 Holcim s'engage à des normes élevées en matière sociale, droits humains, environnement, santé, sécurité et sûreté, et attend la même exigence de ses fournisseurs.

Santé et sécurité des travailleurs dans la chaîne de valeur

Chez Holcim, nos collaborateurs, clients, fournisseurs et membres de la communauté sont nos atouts les plus précieux. La santé, la sécurité et l'environnement sont des priorités majeures pour Holcim.

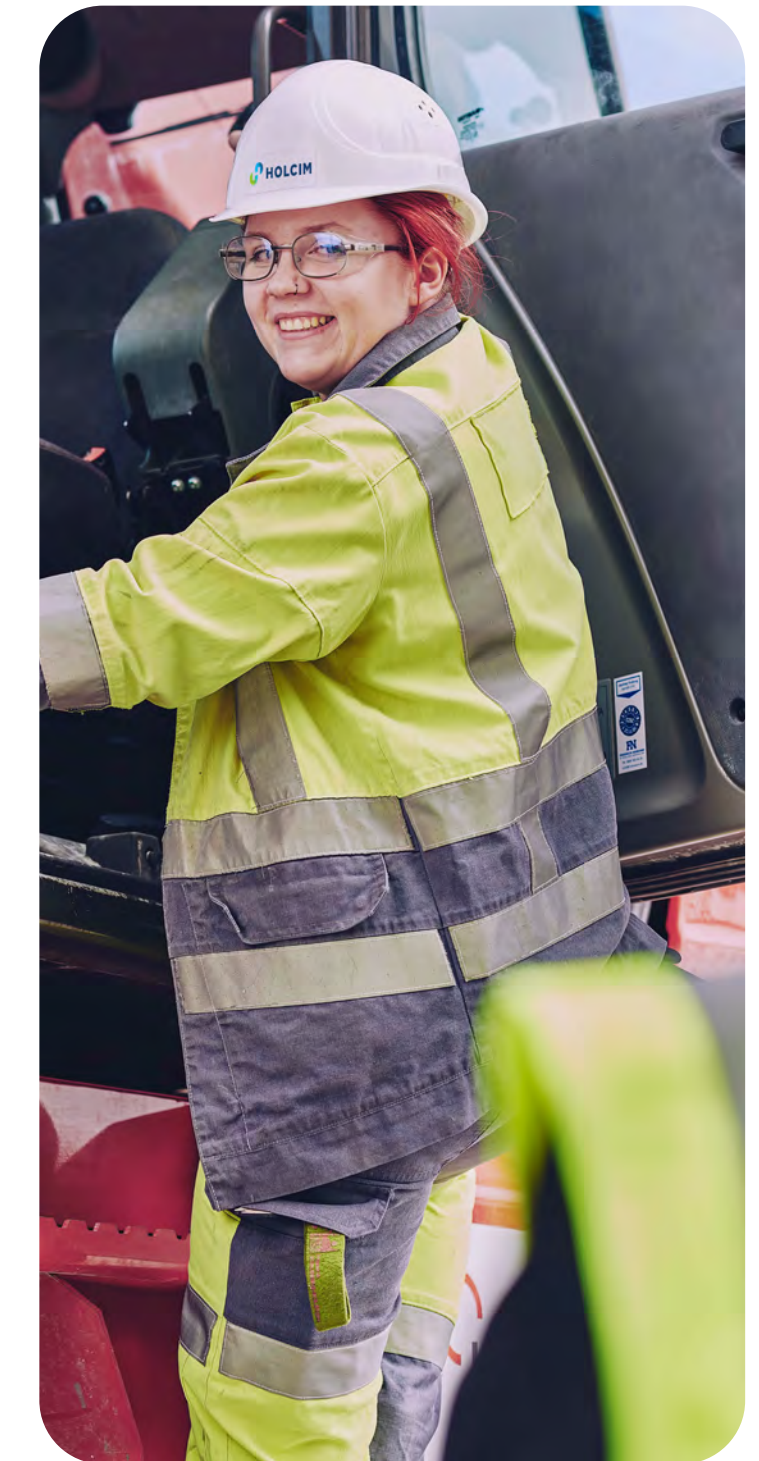
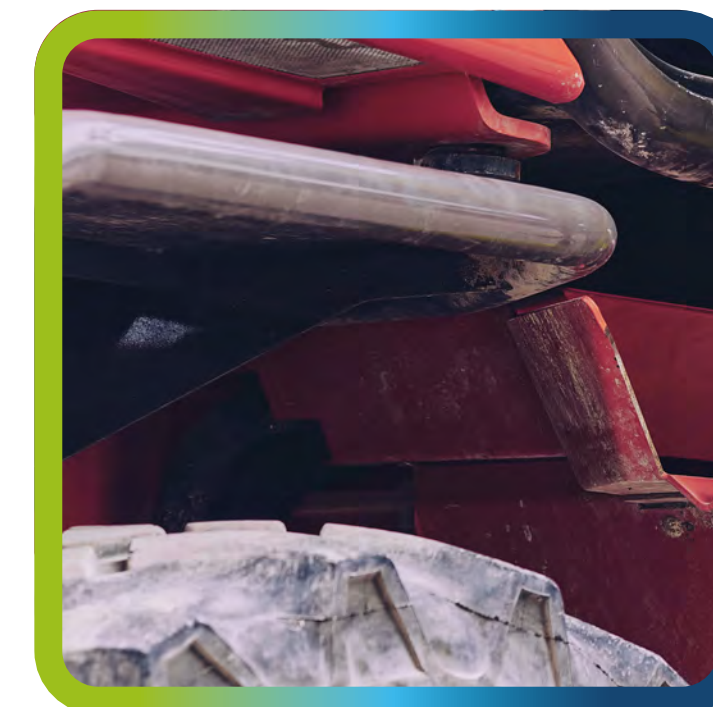
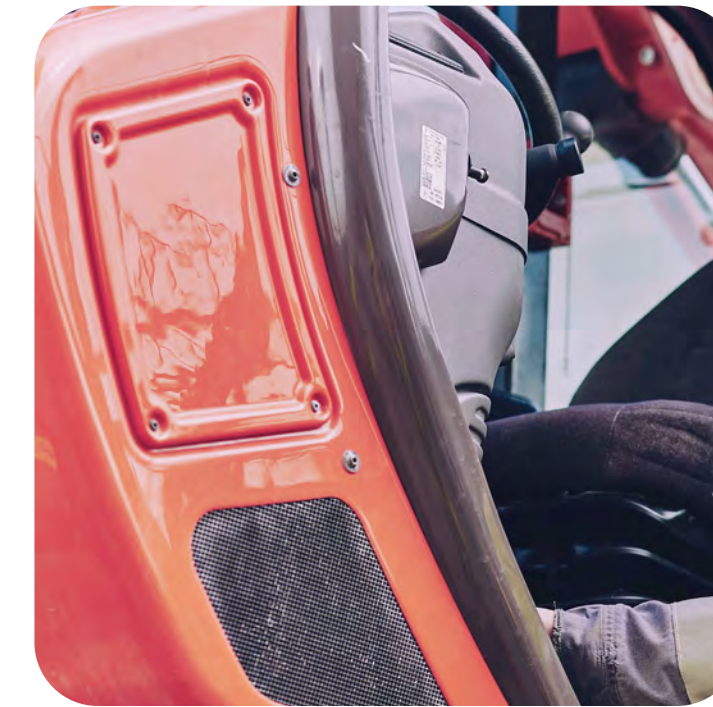
Rien de ce que nous faisons ne vaut le risque de nuire à nous-mêmes, aux autres ou à notre environnement. Il s'agit d'une responsabilité que chacun de nos collaborateurs porte envers lui-même et envers les autres.

Die Berücksichtigung von Gesundheit und Sicherheit bei allem, was wir tun, ist für unseren Erfolg als Unternehmen von entscheidender Bedeutung.

Intégrer la santé et la sécurité dans toutes nos activités est essentiel à notre succès en tant qu'entreprise. Chaque fois que nous collaborons avec des tiers, nos normes de santé et de sécurité font partie intégrante de toute collaboration.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les fournisseurs doivent garantir un environnement de travail sûr et sain pour leurs employés, sous-traitants et autres parties prenantes.
- ✓ Les fournisseurs doivent disposer de politiques et/ou procédures documentées en matière de santé et sécurité, ainsi que des infrastructures et équipements appropriés.
- ✓ Les fournisseurs à risque modéré ou élevé en santé et sécurité doivent agir et fournir des preuves d'amélioration continue dans le cadre d'un système reconnu. Sur les sites Holcim, ils doivent respecter nos politiques et standards, et se conformer aux normes de sécurité routière lors du transport de nos produits.



Conditions de travail et bien-être des travailleurs dans la chaîne de valeur

Chez Holcim, nous veillons au bien-être de nos collaborateurs et nous protégeons et promouvons les droits humains. Nous favorisons une culture où chaque individu se sent respecté, valorisé et encouragé à donner le meilleur de lui-même.

Les conditions de travail et le bien-être englobent un large éventail de facteurs liés au lieu de travail. Ceux-ci incluent :

- **Environnement physique** : éclairage, température, propreté, ventilation, niveau sonore et accès aux outils et équipements nécessaires.
- **Organisation du travail** : la manière dont le travail est structuré, y compris la planification, la charge de travail, les congés et l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle.
- **Aspects psychologiques** : créer un environnement de travail inclusif et favorable, où les employés se sentent valorisés. Cela inclut également le niveau de stress, la satisfaction au travail et les opportunités de développement et de progression.
- **Sécurité de l'emploi et bien-être économique** : cela inclut des aspects tels que des rémunérations équitables, des avantages sociaux et la stabilité globale de l'emploi.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les fournisseurs doivent garantir des conditions de travail justes et décentes, des normes du travail et le bien-être au travail, en appliquant les lois locales et nationales, pour la rémunération et la contractualisation de tous leurs employés ainsi que ceux de leurs sous-traitants.
- ✓ Les fournisseurs doivent assumer la responsabilité de leur personnel et respecter la dignité, la vie privée et les droits de chaque individu, y compris les minorités vulnérables.
- ✓ Les travailleurs doivent être rémunérés au moins au taux local ou au salaire minimum légal le plus élevé et bénéficier des régimes de sécurité sociale. En l'absence de salaire minimum, les fournisseurs doivent garantir une rémunération juste tenant compte du coût de la vie et du niveau général des salaires.
- ✓ Les fournisseurs doivent respecter le temps de travail conformément aux lois nationales et aux normes internationales reconnues, soit 48 heures de travail régulier par semaine, une période de repos d'au moins 24 heures tous les sept jours et un maximum de 12 heures supplémentaires volontaires par semaine.

Gestion des impacts environnementaux

Chez Holcim, nous veillons à la préservation de l'environnement dans toutes nos activités. Nos principes de respect de la protection de l'environnement sont au coeur de notre manière de travailler avec nos fournisseurs sur tous les marchés.

La gestion des impacts environnementaux est une approche systématique visant à identifier, évaluer et contrôler les conséquences des activités humaines sur l'environnement, en mettant l'accent sur la réduction des impacts négatifs et la promotion du développement durable. Elle implique de comprendre les effets potentiels sur l'environnement et de mettre en oeuvre des stratégies pour les atténuer, protéger les ressources naturelles et préserver les écosystèmes.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les fournisseurs doivent gérer systématiquement leurs impacts environnementaux, notamment sur le climat et l'énergie, l'eau, les déchets, les produits chimiques, la pollution de l'air et la biodiversité, et définir des objectifs et cibles pour réduire ces impacts.
- ✓ Les fournisseurs identifiés comme ayant un impact environnemental élevé doivent prendre des mesures et fournir des preuves d'amélioration continue dans le cadre d'un système de gestion environnementale reconnu.



Action pour le climat

En tant que leader mondial des solutions de construction innovantes et durables, Holcim relève le défi du changement climatique.

L'action pour le climat est au coeur de notre stratégie d'entreprise. Holcim s'engage à atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2050.

Nous choisissons activement de collaborer avec des fournisseurs qui partagent notre mission de promouvoir l'action climatique et de renforcer notre impact collectif.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS



Les fournisseurs identifiés comme ayant un impact modéré à élevé sur le climat doivent:

- Mesurer et communiquer leurs émissions de CO₂, vérifiées par un tiers.
- Définir des objectifs publics de réduction pour décarboner leurs activités (Scope 1 et 2) et leur chaîne d'approvisionnement (Scope 3).
- Fournir des preuves d'amélioration continue pour atteindre ces objectifs.



Protection de la nature

Notre stratégie pour la nature se concentre spécifiquement sur la restauration et la préservation des écosystèmes d'eau douce et de la biodiversité afin de renforcer la résilience de la planète et de la société.

Nos actions en matière d'eau visent la réduction de l'utilisation de l'eau douce, le respect de normes élevées de qualité de l'eau et la restauration des ressources en eau. Nos actions pour la biodiversité portent sur la réhabilitation progressive et transformative, la reforestation et une approche globale du paysage.

L'économie circulaire est au cœur de nos activités et constitue un levier pour notre trajectoire vers la neutralité carbone. En tant que leader du recyclage, nous appliquons les principes de « réduire, recycler et régénérer » dans l'ensemble de notre entreprise.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS



Eau

Les fournisseurs identifiés comme ayant un impact modéré à élevé sur l'eau doivent :

- Mesurer et communiquer leur consommation d'eau douce et leur pollution de l'eau.
- Définir des objectifs publics de réduction de la consommation d'eau douce et de la pollution de l'eau.
- Fournir des preuves d'amélioration continue pour atteindre ces objectifs.



Forêts

Les fournisseurs identifiés comme ayant un impact modéré à élevé sur les forêts doivent mettre en oeuvre des pratiques forestières responsables et viser l'obtention d'une certification externe (par ex. FSC – Forest Stewardship Council, PEFC – Programme de reconnaissance des certifications forestières).



Exploitation minière

Les fournisseurs identifiés comme ayant un impact modéré à élevé sur les sols via des activités minières doivent mettre en oeuvre des pratiques d'exploitation minière responsables, incluant la réhabilitation des carrières afin de restaurer la biodiversité et limiter la déforestation.

De plus, si leur chaîne d'approvisionnement comporte de l'étain, du tungstène, du tantale ou de l'or, les fournisseurs doivent :

- Mettre en place un système de diligence raisonnable basé sur les Principes directeurs de l'OCDE pour garantir une chaîne d'approvisionnement exempte de minerais de conflit.
- Publier un rapport annuel de conformité sur les minerais de conflit, accessible au public.
- Respecter les réglementations spécifiques : ordonnance suisse, règlement UE sur les minerais de conflit, SEC et autres réglementations nationales applicables.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

CONFIANCE

La confiance se construit dans le temps par un comportement cohérent. Elle peut disparaître en un instant.

Nous nous engageons à construire la confiance avec nos parties prenantes et à protéger les actifs, les intérêts et la réputation de Holcim.

SECTIONS

19 Sécurité et résilience →

 Holcim s'engage à des normes élevées en matière sociale, droits humains, environnement, santé, sécurité et sûreté, et attend la même exigence de ses fournisseurs.

Sécurité et résilience

La sécurité de nos collaborateurs et la résilience de notre entreprise sont primordiales dans un environnement commercial volatile et parfois incertain.

Chez Holcim, nous donnons la priorité à la sécurité de nos collaborateurs avant tout autre actif et avant la continuité des activités.

Nos opérations mondiales doivent être résilientes et capables de s'adapter aux changements. La résilience, qu'il s'agisse de durabilité, de santé et sécurité ou de risques criminels et malveillants, est essentielle pour protéger la sécurité de nos collaborateurs et assurer la continuité de l'activité.

Nous prenons des mesures pour garantir que notre chaîne d'approvisionnement soit stable, sécurisée et prête pour l'avenir.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

Les prestataires de services de sécurité doivent :

- ✓ Se conformer aux exigences de sécurité d'Holcim, telles qu'encées dans la directive " Security Services with Integrity " ainsi qu'à toutes les réglementations nationales applicables en matière de sécurité et de droits humains
- ✓ Démontrer que tout le personnel est formé conformément à la directive d'Holcim et aligné sur les normes internationales pertinentes ainsi que sur les exigences légales nationales.

Résilience

- ✓ Les fournisseurs de produits et services critiques doivent adopter une approche proactive et structurée de la résilience, en démontrant leur compréhension des risques et dépendances liés à la résilience opérationnelle dan leur chaîne d'approvisionnement et leurs activités.

LIENS ASSOCIÉS

- Évaluation de la maturité en résilience des Nations Unies (ReMA)
- Association du Code de conduite international
- Principes volontaires pour la sécurité et les droits humains

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

RESPECT

Les personnes sont au cœur de Holcim et de notre succès – nos collaborateurs, clients, partenaires commerciaux et toutes les personnes dans le monde dont nous améliorons la vie grâce à nos produits et solutions.

Nous nous engageons à respecter et promouvoir les droits humains et les droits du travail dans nos activités, nos relations commerciales et dans les communautés où nous opérons. Le respect des droits humains est fondamental dans notre manière de travailler.

SECTIONS

- 21 Liberté d'association et non-représailles →
- 22 Travail forcé et esclavage moderne →
- 23 Travail des enfants →
- 24 Discrimination, harcèlement ou comportements abusifs →
- 25 Protection des données personnelles →

 Holcim s'engage à des normes élevées en matière sociale, droits humains, environnement, santé, sécurité et sûreté, et attend la même exigence de ses fournisseurs.



Liberté d'association et non-représailles

Les droits humains s'appliquent universellement et leur respect constitue une obligation légale et éthique. Cela inclut le droit à la vie et à la liberté, la liberté de l'esclavage et de la torture, la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que le droit au travail et à l'éducation.

La liberté d'association implique le respect du droit des employeurs et des travailleurs à créer et rejoindre librement et volontairement des organisations de leur choix pour promouvoir et protéger leurs intérêts, ainsi que le droit de ces organisations à mener des actions collectives pour défendre les intérêts de leurs membres (négociation collective).

La représaille consiste à nuire à quelqu'un ou à lui faire subir un préjudice parce qu'il a fait ou dit quelque chose (par ex. discrimination, harcèlement, résiliation de contrat).

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les fournisseurs ne doivent pas porter atteinte à la liberté d'association des travailleurs ni à leur droit à la négociation collective.
- ✓ Les représentants des employés ne doivent pas faire l'objet de discrimination, de harcèlement ou de résiliation de contrat en représailles pour l'exercice de leurs droits, le dépôt de réclamations, la participation à des activités syndicales ou la dénonciation de violations légales suspectées.
- ✓ La liberté d'association et le droit à la négociation collective, même lorsqu'ils sont restreints par la législation locale, doivent être garantis par d'autres mécanismes tels que décrits par l'OIT (par ex. les comités d'entreprise).



Travail forcé et esclavage moderne

Chez Holcim, nous interdisons toute forme de travail forcé. Les droits humains s'appliquent universellement et leur respect constitue une obligation légale et éthique.

Le travail forcé, ou travail non libre, désigne toute relation de travail dans laquelle des personnes sont contraintes contre leur gré à fournir un travail ou un service par la force, la fraude ou la coercition.

L'esclavage moderne se définit comme le recrutement, le déplacement, l'hébergement ou la réception d'enfants, de femmes ou d'hommes par le recours à la force, à la fraude ou à la coercition. Cela inclut, sans s'y limiter, la traite des êtres humains, l'esclavage, la servitude, le travail forcé et le travail lié à la dette.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les fournisseurs ne doivent pas recourir à une main-d'oeuvre fournie contre son gré sous menace de sanction, y compris, sans s'y limiter : heures supplémentaires forcées, traite des êtres humains, esclavage ou servitude, travail lié à la dette, travail pénitentiaire forcé. Les fournisseurs ne doivent pas retenir les documents d'identité des travailleurs migrants.
- ✓ Les violations des lois sur le travail forcé et l'esclavage moderne constituent des manquements à tolérance zéro.



Travail des enfants

Chez Holcim, nous interdisons le travail des enfants. Les droits humains et des enfants s'appliquent universellement et leur respect constitue une obligation légale et éthique.

Le terme travail des enfants se définit souvent comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental.

Il s'agit d'un travail dangereux pour les enfants, pouvant nuire à leur développement ou à leur scolarité, les privant d'école, les forçant à la quitter prématurément ou combinant études et travail excessif.

Les pires formes de travail des enfants concernent des enfants réduits en esclavage, séparés de leur famille, exposés à des dangers graves et à des maladies, ou livrés à eux-mêmes dans les rues des grandes villes – souvent dès le plus jeune âge.

Le travail des enfants dangereux se déroule dans des conditions risquées ou insalubres et peut entraîner décès, blessures, maladies, handicaps permanents ou dommages psychologiques.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES

- ✓ L'engagement de Holcim est aligné sur les principes des Normes internationales du travail relatives au travail des enfants, comprenant la Convention sur l'âge minimum et la Convention sur les pires formes de travail des enfants. Les fournisseurs doivent respecter ces mêmes normes ou la législation locale, selon celle qui est la plus stricte.
- ✓ Les fournisseurs doivent prévenir toutes les formes de travail des enfants. L'âge minimum pour travailler correspond à la fin de la scolarité obligatoire, mais jamais inférieur à 15 ans. Les jeunes travailleurs âgés de 15 à 18 ans ne doivent pas être exposés à des activités susceptibles de nuire à leur santé physique ou mentale, à leur sécurité ou à leur moralité.
- ✓ Les violations des lois sur le travail des enfants constituent des manquements à tolérance zéro.



Discrimination, harcèlement ou comportements abusifs

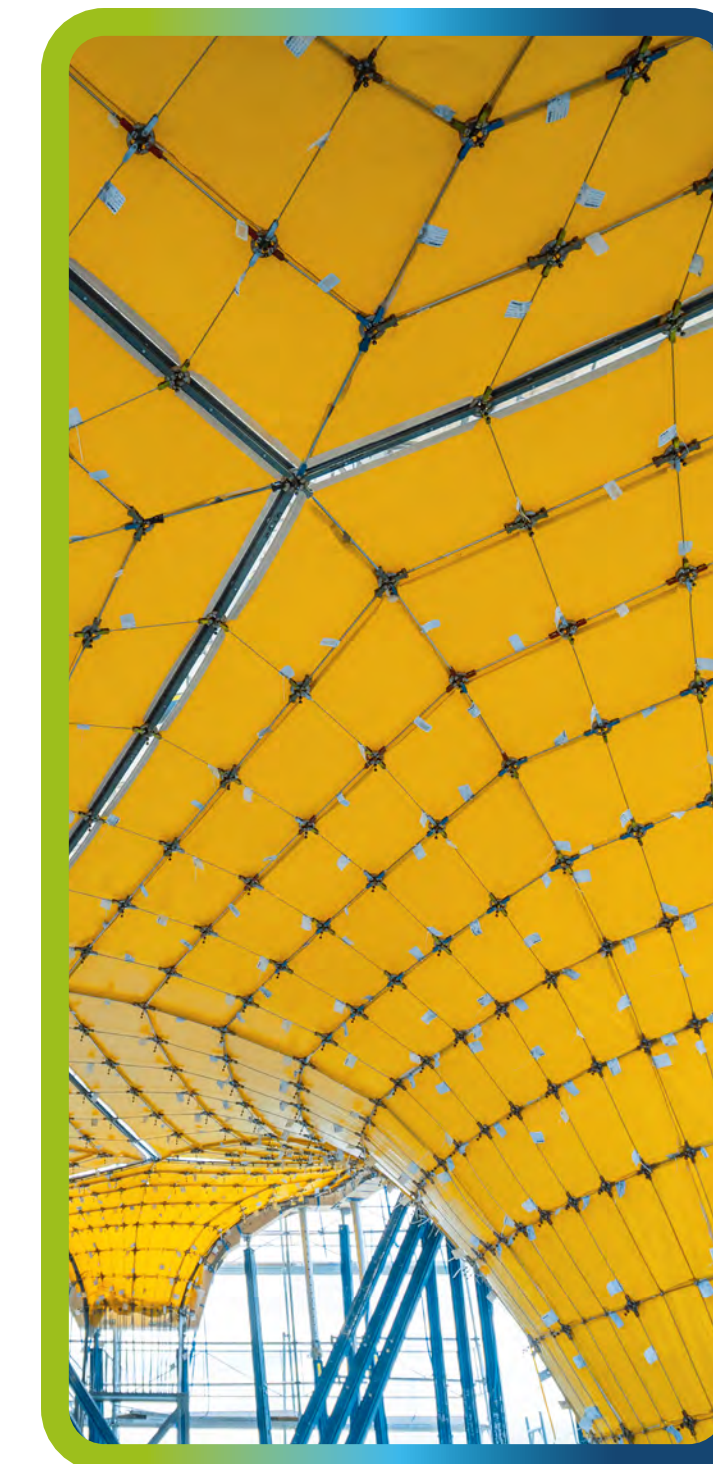
Chez Holcim, nous cultivons une culture où chaque individu se sent respecté, valorisé et encouragé à contribuer pleinement à son potentiel. La combinaison de perspectives différentes stimule l'innovation et permet à chacun de donner le meilleur de lui-même.

Nous nous efforçons de créer un environnement où l'équité, la dignité personnelle, la vie privée, la liberté d'association ainsi que les droits et la sécurité de chaque individu font partie intégrante de notre quotidien.

Nous valorisons et favorisons un environnement de travail où chacun bénéficie des mêmes opportunités de performance et de réussite.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les décisions liées à l'emploi doivent être fondées sur des critères pertinents et objectifs. Les fournisseurs ne doivent faire aucune distinction basée sur, sans s'y limiter : l'âge, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou autres, l'origine ethnique, indigène ou sociale, ou la religion. Les décisions liées à l'emploi incluent, sans s'y limiter : le recrutement, la promotion, le licenciement et la mobilité des travailleurs, la formation et le développement des compétences, la santé et la sécurité, ainsi que toute politique relative aux conditions de travail, telles que la durée du travail et la rémunération.
- ✓ Les fournisseurs ne doivent pas recourir à des châtiments corporels, à des pratiques disciplinaires ni à aucune forme de harcèlement ou de comportement abusif, y compris, sans s'y limiter : la contrainte physique, sexuelle ou psychologique, l'exploitation ou la coercition.



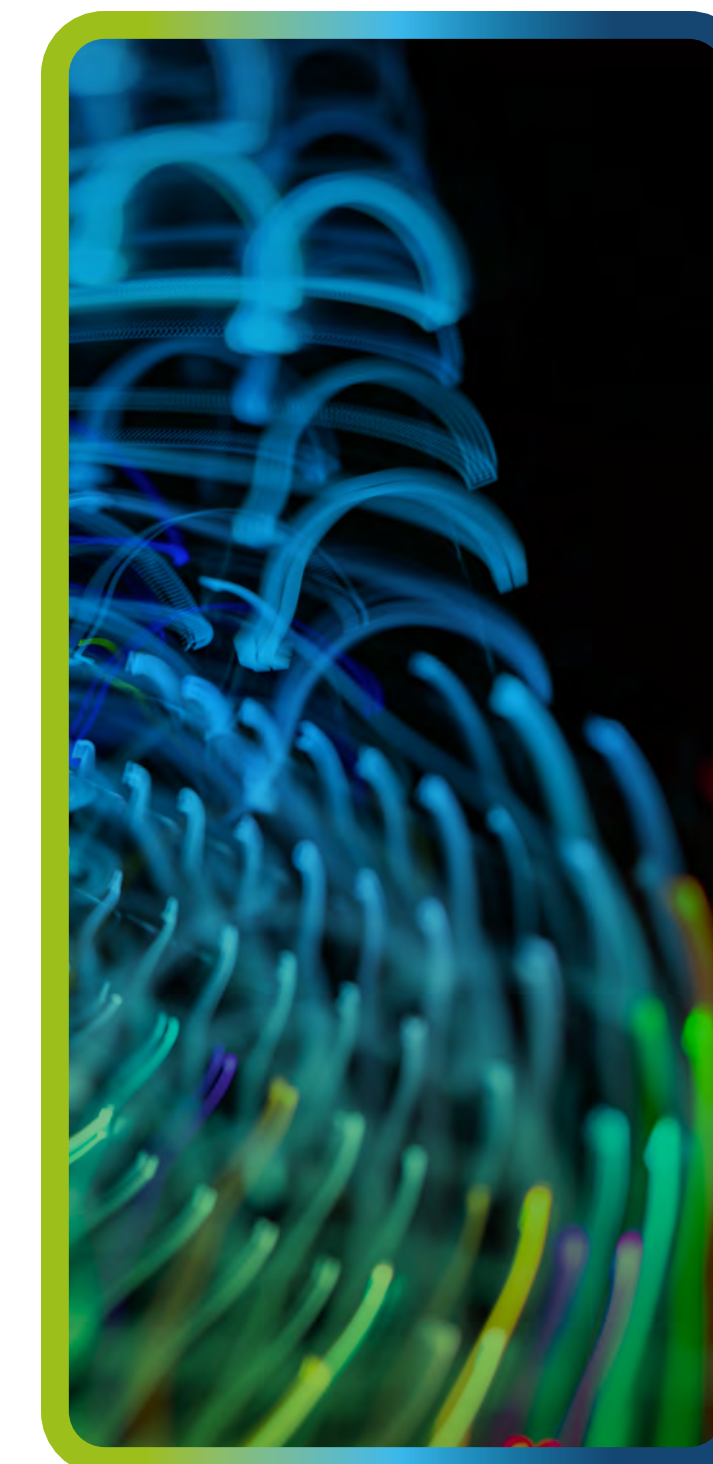
Protection des données personnelles

La vie privée est un droit humain fondamental protégé par les lois locales et internationales. Dans un monde numérique, la protection des données est devenue un pilier essentiel pour garantir les droits à la vie privée de chacun.

Notre programme de protection des données repose sur les exigences clés des lois applicables en matière de confidentialité et vise à garantir la légalité, l'équité et la transparence. Nous maintenons notre programme à jour afin qu'il réponde en permanence aux exigences évolutives en matière de protection et de sécurité des données.

NOS ATTENTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS

- ✓ Les fournisseurs doivent utiliser les données personnelles conformément aux instructions d'Holcim et les protéger contre toute destruction, perte, altération accidentelle ou illégale, ainsi que contre toute divulgation ou accès non autorisé.
- ✓ Les fournisseurs doivent veiller à ce que les données personnelles des individus soient collectées, stockées, utilisées, traitées ou partagées conformément à toutes les lois applicables en matière de protection des données.



Mécanismes de recours

Holcim s'efforce de respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique et de conduite des affaires afin de répondre et de dépasser les attentes de ses collaborateurs et parties prenantes. Pour soutenir la transparence de ses pratiques et l'intégrité de ses activités, Holcim s'engage à promouvoir une culture du signalement.

Toute préoccupation concernant un comportement connu ou suspect, c'est-à-dire tout acte lié aux activités d'Holcim pouvant être illégal ou enfreindre le Code ou d'autres politiques et directives applicables, doit être signalée.

Holcim a mis en place plusieurs canaux de signalement, y compris l'Integrity Line, un outil de dénonciation géré par un prestataire externe indépendant, offrant un environnement sûr, anonyme et confidentiel permettant à toute personne (employés internes ou parties externes) de signaler des préoccupations relatives aux pratiques commerciales d'Holcim. Il est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

NOS ATTENTES



Holcim propose un canal indépendant permettant aux employés et aux parties prenantes externes, y compris les fournisseurs et les travailleurs de la chaîne de valeur, de poser des questions et de signaler des préoccupations concernant les pratiques commerciales d'Holcim.

IF SOMETHING DOESN'T
FEEL RIGHT,
SPEAK UP
➤ HOLCIM.COM/SPEAKUP

(Holcim Organization Code: 117634)

Définitions

Fournisseurs

Le terme « Fournisseurs » désigne les fournisseurs de biens et services (y compris les Entrepreneurs et leurs Sous-traitants exécutant des travaux pour le compte d'Holcim et de ses sociétés affiliées). Des dispositions plus strictes peuvent s'appliquer à certains Entrepreneurs, aux entreprises de transport, aux prestataires de services de sécurité (forces privées et publiques), aux fournisseurs de matériaux d'extraction et aux fournisseurs jouant un rôle d'intermédiaire gouvernemental. Ces dispositions sont détaillées dans nos documents de gouvernance (en lien avec l'exposition aux risques des services et produits fournis) et communiquées aux fournisseurs en conséquence. Rien dans ce Code ne remplace des dispositions plus spécifiques.

Normes pour les fournisseurs (section 3 du Code)

Les normes sont basées sur les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que sur la Déclaration de l'Organisation internationale du travail concernant les principes et droits fondamentaux au travail.

ESG/H & S

Environnement, Social, Gouvernance, Santé et Sécurité : ce sont les domaines pour lesquels des normes sont établies et que les fournisseurs doivent respecter et démontrer dans leurs performances. La « Gouvernance » inclut également les aspects liés à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, au droit de la concurrence, à la protection des données et au respect des législations locales, nationales et internationales.

Welfare

La mise à disposition d'installations propres et en bon état, nécessaires au bien-être des employés, telles que des installations pour se laver, des toilettes, des espaces de repos et de change, ainsi qu'un endroit pour se restaurer et s'hydrater pendant les pauses. L'eau potable doit être fournie conformément aux normes locales de qualité de l'eau et aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la qualité de l'eau potable, et être accessible à tous les employés et sous-traitants dans un lieu propre et sûr.

ILO

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est une agence des Nations Unies dont le mandat est de promouvoir la justice sociale et économique en établissant des normes internationales du travail.

Fournisseurs prioritaires

Holcim identifie les risques potentiels dans les domaines ESG / H & S dans la chaîne d'approvisionnement par l'application d'une méthodologie de screening basée sur le risque. Cette approche à trois niveaux est basée sur :

1. Risques ESG/H & S liés aux produits ou services fournis
2. Niveau d'exposition aux risques lié à la relation commerciale (volumes et dépenses)
3. Niveau de risque pays, selon l'Indice de développement humain (IDH) des Nations Unies et l'Indice Freedom House, utilisés comme indication de l'environnement de risque commercial.

Manquements à tolérance zéro

Les manquements aux exigences du Code de conduite Holcim qui ne sont pas tolérés et entraînent la résiliation immédiate de la relation commerciale. Cela inclut les domaines explicitement mentionnés dans ce Code ainsi que les manquements très graves. Pour tout autre domaine dans lequel Holcim accompagne ses fournisseurs dans l'amélioration de leurs programmes sociaux et environnementaux, les manquements aux exigences non soumis à tolérance zéro n'entraînent pas de résiliation immédiate de la relation commerciale, mais doivent être traités via des plans d'action et une évaluation continue de la performance (par exemple : absence d'un système de gestion de l'eau adéquat).

Holcim Ltd
Grafenauweg 10
6300 Zug
Suisse
www.holcim.com

© 2025 Holcim Ltd

